

P.V. n° 19 – consultation électronique

Présidente : Mme. BERTON.

Présents : Mmes. BOLLATI – CAIRAULT - FERNANDEZ – HOURCAILLOU – LOPEZ - MM. BARSACQ DUCOUT – CHALLAT - CORNIER – DECHERF – ETHEVE – FORT – GRELLAUD – LEVEQUE – MONTANE – ROUSSELY.

Excusés : Mmes. CHAMPARNAUD – ESCACQ – RIVIERE – MM. BLOT.

Administratifs : Mme. JUGE - MM. VALLET – MOUTHAUD - LE MIGNOT.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr , le droit d'examen étant de 114 euros.

Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les matches de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats régionaux (Art. 30.3 des R.G. de la LFNA).

CHAMPIONNATS

POINT **PROVISOIRE (COMPTE-TENU D'EVENTUELLES PROCEDURES EN COURS) SUR LES ACCESSIONS ET RETROGRADATIONS ET SOUS RESERVE DE CONFIRMATION LORS DES ENGAGEMENTS**

FEMININES REGIONAL 1

Championne et accède en C.F.F. D3 (à la suite du barrage d'accession) : F.C. Girondins de Bordeaux.

Se maintiennent en Féminines Régional 1 :

F.C.E. Mérignac Arlac - E.S. des 3 Cités Poitiers – Bergerac Périgord F.C. - F.C. Gradignan – A.S.J. Soyaux Charente – Pau F.C. - Les Genêts d'Anglet Football – Limoges Football – F.C. Talence.

Rétrogradent en Féminines Régional 2 :

U.E.S. Montmorillon - Pôle Palois Football Féminin.

FEMININES REGIONAL 2

Championne : Aviron Bayonnais.

Accèdent en Féminines Régional 1 :

Poule A : Jarnac Sports Football.

Poule B : Aviron Bayonnais – U. St-Médard de Guizières Petit-Palais et Cornemps (*meilleur 2^{ème}*).

Se maintiennent en Féminines Régional 2 :

Poule A : E.S. des 3 Cités Poitiers (2) – E.S. Guérétoise – Angoulême Charente F.C. – U.S. Jaunay Marigny – F.C. Cornilois Fortunadais – Stade Poitevin F.C. – Rochefort F.C. - Limoges Football (2) – A.S. de St-Pantaléon de Larche.

Poule B : E.S. Eysinaise – Trélissac A.P.F.C. - F.C.E. Mérignac Arlac (2) – J.A. Biarritz – F.C. Bassin d’Arcachon – F.C. Gradignan (2) – Garo-Foot.

Rétrogradent en Districts ou pôle Interdistricts :

Poule A : C.S. St-Michel.

Poule B : A.S. Livradaise (*moins bon 10^{ème}*) – U.S. Port Ste-Marie Feugarolles.

Accèdent des District ou pôles Interdistricts (sous réserve) :

- 16/17 : A.S. de la Baie.
- 19/23/87 : A.S. St-Junien.
- 79/86 : F.C. Bressuire.
- 24/47 : F.C. Sarlat Marcillac.
- 33 : U.S. Bouscataise.
- 40/64 : A.L. Poey de Lescar.

1/ Principes des accessions et rétrogradations à l’issue de la saison 2024/2025 :

Scénario 1 : une montée en D3 et aucune descente de D3 en R1

Septembre 2024		ACCESSIONS - RETROGRADATIONS FIN DE SAISON 2024/2025		
CHAMPIONNAT R1 FEMININ POULE UNIQUE à 12	12	Fin de saison 2024-2025		
CHAMPIONNAT R2 FEMININ 24 EQUIPES (2x 12)	24			
CHAMPIONNAT R1 FEMININ	Accède en D3	1		
CHAMPIONNAT R1 FEMININ	Restent en R1	9		
CHAMPIONNAT R1 FEMININ	Rétrogradent en R2	2		
CHAMPIONNAT R2 FEMININ	Accèdent en R1	3		
CHAMPIONNAT R2 FEMININ	Restent en R2	16		
CHAMPIONNAT R2 FEMININ	Rétrogradent en District	5		
CHAMPIONNATS DISTRICT	Accèdent en R2	6		

U15 FEMININES A 11 – PHASE 2 ELITE

Match n° **30107970** – Poule B – Seignosse Capbreton Soustons F.C / S.C. La Bastidienne du 24/05/2025

Courriel de Seignosse Capbreton Soustons F.C. du 22/05/2025 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de Seignosse Capbreton Soustons F.C.**

Amende de 109 euros pour forfait à Seignosse Capbreton Soustons F.C. (1^{er} forfait).

Prochaine réunion : sur convocation.

La Présidente,
Natacha BERTON

Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD



Procès-Verbal validé le 17 juin 2025 par Mme Catherine VEYSSY, Secrétaire Générale de la LFNA.

